



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 57791

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le nombre important des défaillances cardiaques qui conduisent à la mort subite. Lors des 11es Journées européennes de la Société française de cardiologie, les médecins spécialisés dans le traitement des pathologies cardiaques ont dénoncé l'important retard pris par la France dans le traitement de la mort subite. Sur 50 000 morts subites annuelles, environ 10 000 sont dues à des contractions rapides et anarchiques du cœur (tachycardie ou fibrillation) qui pourraient être évitées grâce aux défibrillateurs, selon les spécialistes. Petite merveille technologique, le défibrillateur cardiaque implantable, mis au point en 1980, a gagné au fil des années en résistance et en fiabilité. Il est d'ailleurs largement utilisé dans la plupart des pays occidentaux. En conséquence il le remercie de bien vouloir lui indiquer s'il envisage une plus grande utilisation de cet appareil médical, susceptible de sauver plusieurs milliers de vies chaque année dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57791

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 920